

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORIS Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORIS*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0072-2023

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Délégations d'attributions du Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion**

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 27 et 28.

La réglementation en vigueur impose au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de se réunir au moins deux fois par an.

Conformément aux dispositions de l'article 28 alinéa 2 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, et compte tenu de l'intervalle de temps qui peut séparer deux réunions du Conseil d'administration et des exigences d'une bonne gestion, il est souhaitable que le Président du Centre de Gestion reçoive délégation du Conseil d'administration pour intervenir dans des domaines prévus à l'article 27 alinéa 3 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relevant normalement de sa compétence.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- D'accorder au Président, pour la durée de son mandat, délégation pour prendre toute décision dans les domaines suivants :
 - o les emprunts,
 - o les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,
 - o les prises et cessions de bail supérieur à trois ans,
 - o les marchés de travaux, de fournitures et de services, dans la limite des marchés soumis au respect d'une procédure formalisée exigeant la consultation préalable de la commission d'appel d'offres ou d'un jury l'acceptation ou du refus des dons et legs,
 - o la fixation des effectifs du centre, les conditions de leur emploi
 - o ainsi que les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application de l'article L. 452-46 du code général de la fonction publique.

HABILITE

Le Président du Centre de Gestion à déléguer l'exercice d'une partie des attributions précitées, et la signature correspondante, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un membre du conseil d'administration.

Le Président rendra compte au Conseil d'administration des décisions qu'il aura prises dans le cadre des délégations accordées par la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

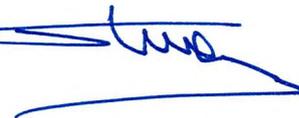
Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 13 DEC. 2023

Acte à classer**DE-0072-2023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-39-32.00 (MI249649745)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0072-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Délégations d'attributions du Conseil d'administration
au Président du Centre de Gestion

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DE-0072-2023 DELEGATIONS ATTRIBUTIO...	Multicanal : Non
---	------------------

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/12/23 à 16:39

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis

Date 13/12/23 à 16:39

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:44